

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale

18 rue Parmentier

95200 SARCELLES

Etude annexe

3 bis avenue de Paris

95290 L'ISLE ADAM

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
ET LE SEIZE AVRIL

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de la Résidence Chaussée Jules César 6 à 12 rue Galilée, 18 et 20 rue Jeanne d'Arc, 93 et 95 Chaussée Jules César 95130 FRANCONVILLE représenté par son syndic le CABINET LOISELET ET DAIGREMONT PERE, FILS ET F. DAIGREMONT, dont le siège social est sis 67, route de la Reine à Boulogne Billancourt (92100), pris en la personne de ses représentants légaux domiciliés 3 allée Hector Berlioz 95130 FRANCONVILLE

Ayant pour Avocat plaidant Maître Valérie GARÇON, membre de la SCP W2G, avocat au Barreau de Seine Saint Denis, demeurant 21 avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY SOUS BOIS, Tél. 01.48.5 4.90.87, Toque Bobigny PB 22.

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Marie-Yvonne LAFAIX-GUYODO, Avocat inscrit au Barreau du Val d'Oise, demeurant 13 Quai Bucherelle 95300 PONTOISE, Tél. 01.30.30.50.82 - Fax.01.30.30.29.04, laquelle est constituée et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 1 mars 2018.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement, d'une cave et d'un emplacement de stationnement extérieur ainsi décrit :

Les biens et droits, sis à FRANCONVILLE (Val d'Oise), 18 rue Jeanne d'Arc, consistent en
UN APPARTEMENT :

LOT DE COPROPRIETE NUMERO CENT CINQUANTE ET UN (151) – au deuxième étage, en sortant de l'escalier en face à droite façade ouest, un appartement de 56,03 m² se composant de : entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle d'eau, WC, et les 60/9920èmes des parties communes générales de l'immeuble ;

CADASTRES : lieudit « rue Galilée » : section AD 872 pour 1ha 32a 7ca

Dont sont propriétaires Monsieur
est plus amplement décrit audit commandement.

et Madame

ainsi qu'il

Je, Thérèse YALAP-YANAN huissier de justice de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un
office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18, rue Parmentier soussignée,

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 18 Rue Jeanne D'Arc, Résidence Jules César,
FRANCONVILLE (Val d'Oise) correspondant à l'adresse postale du bien sus désigné.

Où étant ce jour sur place à 10 heures 40, en présence de Messieurs _____, serrurier, deux
témoins majeurs et de l'entreprise CERTIMMO,

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Monsieur _____ ainsi déclaré, se présente à moi et m'invite à pénétrer dans les lieux après que
je lui ai attesté de mes qualités et identités et lui avoir présenté ma carte professionnelle.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement
et me précise que les lieux sont occupés par un locataire, Monsieur _____ mais ne me communique
aucun bail en cours justifiant de cette occupation, malgré la demande qui lui est faite.

Les lieux consistent en un appartement, situé au deuxième étage porte droite ouest composé d'une entrée
desservant une salle de séjour, une cuisine, une salle de bain, un WC et deux chambres.

L'immeuble présente des façades à l'état d'entretien. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes
et fenêtres sont à l'état d'usage. Les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont à l'état d'entretien.

Les coordonnées du syndic de l'immeuble sont les suivantes :

CABINET LOISELET ET DAIGREMONT PERE, FILS ET F. DAIGREMONT

**3 allée Hector Berlioz
95130 FRANCONVILLE
Tél : 01 34 44 79 79**

Les lieux sont distribués comme suit :

- **Un dégagement d'entrée :**

La porte palière qui permet d'y accéder est en mauvais état.

Le revêtement plastifié au sol et le papier peint des murs sont également en mauvais état.

Les dalles du plafond sont dans un bon état général.

L'équipement comprend :

- un interphone
- un point lumineux mural



- **Le séjour :**

La porte qui permet d'y accéder est en très mauvais état.

Le revêtement plastifié au sol et la peinture des murs sont également en mauvais état.

Les dalles du plafond sont dans un bon état général.

L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre à trois vantaux en double vitrage à l'état d'usage équipée de volets battant donnant sur le balcon.



- **La cuisine:**

Le carrelage au sol est usagé.

La peinture et carrelages muraux sont à l'état d'entretien.

Les dalles du plafond sont dans un bon état général.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux central.
- Un évier et une série de placards bas et haut.
- Une fenêtre à deux vantaux en double vitrage à l'état d'usage équipée de volets battant.



- **La salle de bain:**

Le carrelage du sol est usagé et les faïences murales sont en bon état.

Les dalles de plafond sont à l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Une baignoire.
- Un lavabo
- Un point lumineux mural.
- Un fenètre à simple vantaux en simple vitrage



- **Les WC :**

Le carrelage du sol est à l'état d'usage.

Les murs sont recouverts de papier peint usagé en bon état.

La peinture du plafond est en bon état.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC
- Un point lumineux mural



- **La première chambre :**

Le parquet au sol est à l'état d'usage.

Le papier peint des murs est en mauvais état.

Les dalles de plafond sont à l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux.
- Une fenêtre à deux vantaux en double vitrage à l'état d'usage équipée de volets battant.



- **La deuxième chambre :**

Le carrelage au sol est usagé.

Le papier peint des murs est usagé et la peinture du plafond est à l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux.
- Une fenêtre à deux vantaux en double vitrage à l'état d'usage équipée de volets battant.



Les lieux sont chauffés par le système de chauffage collectif sur le plafond du couloir.

*EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT*



YANAN Thérèse
Huissier de Justice

